

Pour les nouveaux élèves qui
le souhaitent
VISITE GUIDEE
Le mardi 30 août à 17h
Merci d'appeler le collège
pour vous inscrire à partir du
23 Août 2022

■ LA RENTREE EN COLLEGE

Jeudi 1er septembre	Vendredi 2 septembre	Lundi 5 septembre
10h00-16h30 rentrée des 6 ^{èmes} (Photo de Classe ce jour)	Pas de cours pour les 6^{èmes}	
Inscription au self pour le midi (FICHE 3 à nous retourner) Le vendredi 2 septembre : Pas de cours pour les 6^{èmes}	Inscription au self pour le midi (FICHE 3 à nous retourner) Rentrée des 5 ^{èmes} à 9h00 4 ^{èmes} à 9h15 3 ^{èmes} à 9h30 Fin des cours à 15h30 (Photo de classe ce jour)	Cours normaux selon emploi du temps avec un début de journée à 8h50 pour toutes les classes des 6 ^{èmes} 5 ^{èmes} 4 ^{èmes} 3 ^{èmes}

■ SECRETARIAT

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de **8h15 à 12h30 et de 13h15 à 17h30**
- Mercredi de 8h à 12h30 (**Le mercredi après-midi, le secrétariat est fermé**)

Mme KEREVER-DRONIOU Sophie

■ HORAIRES DE COURS

Les cours ont lieu du lundi matin au vendredi soir :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi matin : de 8h00 ou 8h50 à 11h40 ou 12h30

Après-midi : de 13h45 à 15h30 ou 16h30

Mercredi : de 8h05 ou 8h55 à 11h55

Une étude est proposée de 16h30 à 18h30, elle sera facturée **40€** par trimestre.

■ INFORMATIONS SELF

Afin de faciliter le travail des services « restauration », « vie scolaire » et « comptabilité » seuls 2 forfaits restauration sont proposés aux élèves en 2022-2023 :

- Le forfait 4 jours
- Le forfait 2 jours, **en précisant bien les jours de présence.**



■ TARIFS SCOLARITE

Le montant de la contribution annuelle est de **520€**.

Une réduction famille nombreuse à partir de 3 enfants scolarisés dans l'OGEC E.C.A.M.

(Etablissements Catholiques Associés de Morlaix : Lycée Notre Dame du Mur - Le Porsmeur, Groupe Scolaire Saint Joseph, Collège Saint Augustin) sera appliquée :

10 % sur le montant de la scolarité et 10 % sur le montant des forfaits restauration pour chaque enfant.

■ MANUELS SCOLAIRES

Les manuels seront fournis par le collège à la rentrée.

Tous les livres devront être restitués en bon état en fin d'année scolaire. Dans le cas contraire, les livres manquants et les livres détériorés seront facturés en fin d'année.

■ FOURNITURES SCOLAIRES

Pour les élèves vous trouverez la liste pour la rentrée 2022 en annexe.

■ L'A.P.E.L.

L'équipe de l'A.P.E.L. continuera à proposer ou à accompagner différentes actions dans l'établissement. D'autre part, en adhérant à l'association, vous bénéficierez des nombreux services proposés par l'A.P.E.L. départementale et par l'A.P.E.L. nationale. Des informations complémentaires vous seront rapidement apportées à la rentrée.

■ ASSURANCES

L'assurance scolaire auprès de la mutuelle Saint Christophe est prise en charge par l'établissement.

Vous n'avez pas d'attestation à nous fournir.

Vous trouverez les informations nécessaires sur le site www.saint-christophe-assurances.fr

■ ATTRIBUTION DES CASIERS

Les casiers seront attribués aux élèves de 5^{ème} 4^{ème} et 3^{ème}, par la vie scolaire, le vendredi 3 septembre **si cadenas et retour de la charte.**

Ces casiers devront être systématiquement fermés à clés.

■ TRANSPORTS SCOLAIRES

Mise en place d'élèves tuteurs pour accompagner les élèves de 6^{ème} durant les premiers jours à partir du **Lundi 5 septembre au soir, FICHE 3** à compléter.

Les fiches « Règlement des factures- restauration et Autorisation de prélèvement » ainsi que les fiches 3-4-5-6 et 7-8, en plus, pour le niveau 6^e, sont à nous retourner par courrier, ou à déposer dans la boîte aux lettres du collège

Pour le 23 août 2022.